



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à , le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 13 décembre 2023

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Bernard POCH a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Jean-Marc HAUQUIN

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	21
Pouvoirs	8
Votants	29

N° 20231218-006

CIAS - EMPRUNT EHPAD RESIDENCE DE MAA

VU la délibération. du Conseil d'administration CCAS de Rion des Landes en date du 27 juin 2019 numéro 2019-06-15 portant sur le transfert de l'EHPAD Résidence de Mâa,

VU la délibération du Conseil d'administration du CIAS du Pays Tarusate en date du 15 avril 2019 numéro 2019-04-11 portant sur le transfert de l'EHPAD Résidence de Mâa,

Considérant que :

- pour financer l'investissement immobilier il a été prévu de recourir à l'emprunt,

Madame la vice-présidente expose,

L'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'épargne depuis le 25/01/2008 (1ère échéance), à taux fixe de 3.54 % est assujéti à une barrière de 7 % et indexé sur le LIBOR USD
La Caisse d'épargne annonce pour 2024 la disparition du LIBOR USD et d'un passage au USD SOFR.

Ce passage augmente la charge financière sur l'établissement.



Un nouvel emprunt à taux fixe est demandé sans indexation avec un taux plafond de 4.60% qui est plus avantageux et sécurisant

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A CONFERER toutes les délégations utiles à Monsieur Le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **29 DEC. 2023**
La Vice Présidente du CIAS
Patricia LOUBERE

du Pays d'ARUSATE
Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »